

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 61-2023

ACQUISITION MINI-PELLE ET REMORQUE 3,5T OCCASION

ACMS CHATENY-EN-BRESSE

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint-Marcel,

Vu l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une mini-pelle accompagnée d'une remorque d'une capacité de 3,5 tonnes afin de répondre aux besoins de la commune de Saint-Marcel en matière de travaux,

Considérant que ce marché répond à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT,

Considérant que cette prestation entre dans les dispositions de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant que trois devis ont été sollicités permettant de mettre en concurrence plusieurs entreprises, en l'occurrence trois, et de traiter également les soumissionnaires,

Considérant que l'offre de l'entreprise ACMS Châtenoy-en-Bresse est économiquement la plus avantageuse,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Est acceptée l'acquisition d'une mini-pelle accompagnée d'une remorque d'une capacité de 3,5 tonnes d'occasion, entre la ville de Saint-Marcel et l'entreprise ACMS – ZA du Champ Chassy – 71380 Châtenoy-en-Bresse.

Article 2 : Le montant de l'acquisition s'élève à 31 200€ HT, soit 37 440€ TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Saint-Marcel, le 03 novembre 2023

Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

